



ARRÊTÉ n° 25 / 2021

**circulation interdite
de Pont Scruz à la petite métairie**

Le maire de la Commune de QUERRIEN

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route

Considérant les travaux de réalisation d'enduit bicouche, effectués par l'entreprise COLAS

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique

Vu l'intérêt général

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

A compter du 6 septembre 2021 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation des véhicules sera interdite sur la VC 6, du lieu-dit Pont Scruz au lieu-dit la petite métairie et sera déviée par la RD 123.

ARTICLE 2 :

Pendant cette période, la signalisation au droit du chantier sera assurée par l'entreprise COLAS de QUIMPER (personne à contacter QUEMENER Hervé 06 99 39 12 28) chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

Les droits des riverains et des services de secours seront préservés.

ARTICLE 4 :

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Quimperlé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Au C.I.S de QUERRIEN

Fait à QUERRIEN, le 27 août 2021

Le maire,
Stéphane CADQ

